



## Extrait du Registre des délibérations du Bureau

### Séance du jeudi 4 septembre 2014

Membres du Bureau en exercice : 30

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni au Grand Besançon, La City - 4 Rue Gabriel Plançon - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.1, 1.1.2, 1.2.1; 3.1, 3.2, 5.1, 5.2, 7.1, 7.2, 7.3, 2.1.

La séance est ouverte à 18h00 et levée à 21h00.

**Etaient présents** : M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Gabriel BAULIEU, M. Michel LOYAT (à partir du 1.1.1), M. Alain BLESSEMAILLE (jusqu'au 3.2), Mme Françoise PRESSÉ, M. Robert STEPOURJINE (à partir du 1.1.1), M. Pascal CURIE, M. Jean-Yves PRALON, M. Dominique SCHAUSS, M. Jean-Paul MICHAUD, Mme Elsa MAILLOT, M. François LOPEZ, Mme Karima ROCHDI, Mme Martine DONEY, M. Yoran DELARUE, M. Christophe LIME, M. Anthony POULIN (à partir du 5.1), M. Serge RUTKOWSKI, Mme Sylvie WANLIN, M. Bernard GAVIGNET, M. Marcel FELT, M. Daniel HUOT (à partir du 1.1.1), M. Pascal DUCHEZEAU, M. Fabrice TAILLARD, M. Alain LORIGUET, M. Emmanuel DUMONT (à partir du 3.2), M. Pierre CONTOZ

**Etaient absents** : M. Jacques KRIEGER, Mme Catherine BARTHELET, Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT

**Secrétaire de séance** : Mme Elsa MAILLOT

**Procurations de vote** :

**Mandants** : J. KRIEGER, A. POULIN (jusqu'au 3.2), C. BARTHELET

**Mandataires** : Y. DELARUE, F. PRESSE (jusqu'au 3.2), M. DONEY

## Championnat de France de Tir en intérieur

**Rapporteur : Gabriel BAULIEU, Vice-Président**

**Commission : Finances, ressources humaines, communication et aide aux communes**

Inscription budgétaire	
BP 2014 et PPIF 2014-2018	Montant du BP 2014 : 10 000 € Montant de l'opération : 10 000 €

### Résumé :

La Société de Tir de Besançon a organisé en février 2014 les championnats de France de tir en intérieur. Cette manifestation a attiré près de 6 000 personnes ainsi qu'une presse importante à Micropolis. Comme tout championnat de cette ampleur, l'événement a permis de développer la notoriété et l'attractivité du territoire.

A ce titre, la Communauté d'Agglomération propose d'accorder une subvention exceptionnelle de 10 000 € à la Société de Tir de Besançon.

La Société de Tir de Besançon est une association sportive installée sur le territoire de l'agglomération depuis 2003. Elle est issue de la fusion de 4 clubs locaux ayant choisi de mettre en commun leurs locaux et compétences humaines pour développer le tir de compétition.

Aujourd'hui, le club, siège dans le Grand Besançon, est le fleuron du tir franc-comtois et il est très bien référencé au niveau national. C'est à ce titre qu'il s'est vu confier par la Fédération Française de Tir l'organisation du championnat de France de tir Indoor (en intérieur) pour les disciplines du pistolet, de la carabine et de l'arbalète.

Cette manifestation, la deuxième plus fréquentée dans ce domaine en Europe, s'est déroulée du 4 au 8 février 2014. Elle a vu s'affronter plus de 3 000 compétiteurs et a amené autant d'accompagnants techniques ou spectateurs, venus de toute la France et des territoires d'Outre-Mer, occasionnant d'importantes retombées touristiques sur l'agglomération.

Au regard de l'ampleur de la manifestation et considérant que ce club est un acteur local sportif important du territoire, le Grand Besançon propose d'accorder une subvention exceptionnelle de 10 000 € pour permettre à la Société de Tir d'équilibrer le budget dédié à l'organisation.

**A la majorité, 3 Abstentions, le Bureau se prononce favorablement sur le versement d'une subvention exceptionnelle de 10 000 € à l'association Société de Tir de Besançon dans le cadre de l'organisation des championnats de France de Tir Indoor.**

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 25

Contre : 0

Abstentions : 3

Pour extrait conforme,

Le Président

Préfecture de la Région Franche-Comté  
Préfecture du Doubs  
Contrôle de légalité

Reçu le 16 SEP. 2014